

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Melanie Fortier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/149e76bf16ede73dd6ea9500>

Date d'obtention : 2023-04-03 18:33:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- On travaille en collaboration
- On ne doit pas regarder aucune photo, vidéo.
- Il faut suivre les étapes de la trousse.
- S'il y a acte malveillant je dois confisquer l'appareil et contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Savoir les bonnes étapes à intervenir si je dois avoir une situation de sextage.
- Je me sent mieux outillé maintenant sachant que j'aurai une trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- On ne doit pas mettre les mots dans la bouche des jeunes.
- Ne pas regarder les images ou photos.
- S'assurer de la protection de l'élève.